

LE BARDAGE

FICHE TECHNIQUE / 05

LES TECHNIQUES CONSTRUCTIVES TRADITIONNELLES

Le bardage a pour fonction de clôre le bâtiment et de protéger la structure des intempéries.

Protection ou sur-protection : il est posé sur les façades les plus exposées aux intempéries et parfois sur une seule partie de celles-ci.

Il préserve la structure du chalet.

Paroi: il est aussi utilisé pour fermer les façades du bâtiment. (voir fiche: *Les murs en structure bois*)

Il est posé dans ce cas verticalement et parfois non jointivement pour favoriser la ventilation des combles.

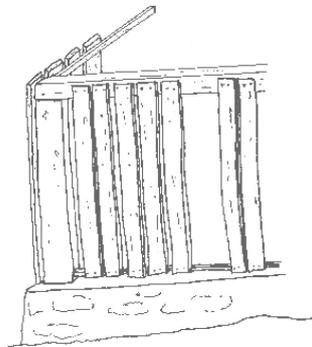
Suivant les vallées il est réalisé en planches de bois posées verticalement, recouvertes occasionnellement de lames assurant le couvre-joint, en couenneaux ou en tavaillons.

Le bois utilisé est généralement de l' épicéa ou du mélèze.

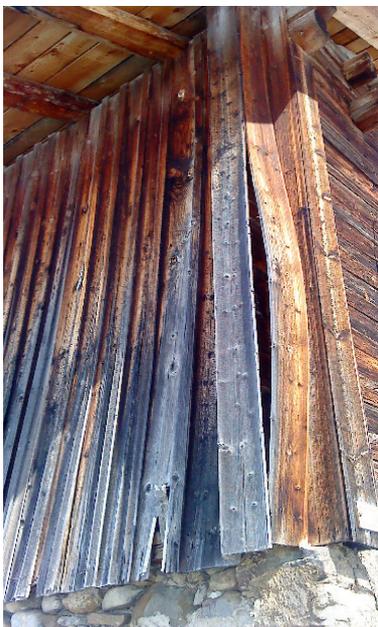


LE BARDAGE

EN PLANCHES (PLATES)



Bardage en planches du système mantelage.



Bardage en planches sur madriers

LES DIFFÉRENTS TYPES DE BARDAGE

Bardage en planches plates larges et régulières (voir fiche : Vocabulaire/ Bardeau et Bardot). Les lames sont laissées brut de sciage, non traitées, non vernies.

Dimensions : variables 2 m à 4 m de long , 15 à 25 cm de large, 3 à 10 cm d'épaisseur.

Durée de vie : de 25 à 80 ans.

Bois utilisé : épicéa ou mélèze.

Localisation : toute la Haute-Savoie.



Façades recouvertes de bardage en planches sur madriers

Ce bardage a deux fonctions :

1/ Protection ou sur-protection

Le bardage protège les façades du chalet.

Fixation : pose clouée sur les structures des systèmes madriers pièces sur pièces, en pans de bois encastés dans des colonnes, ou en mantelage en planches.

2/ Paroi de la structure du système mantelage en planches du chalet

(voir fiche : *Les murs en structure bois*)

Le bardage est utilisé comme "écran".

- Paroi des parties habitées par l'homme : double panneau en larges planches jointives.

Le vide obtenu est rempli de mousse végétale, isolant le chalet.

Fixation : planches insérées dans les rainures faites dans les poutres, les sablières et les poteaux et bouvetées ou recouvertes d'un couvre-joint vertical.

- Paroi d'étable et de grange : une seule épaisseur de planches clouées non jointivement (pour assurer la ventilation des combles) et directement sur la structure.

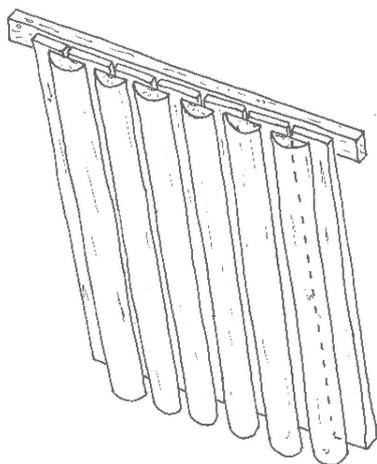
Fixation : pose clouée sur la structure poteaux/poutres.



LE BARDAGE

EN COUENNEAUX

(voir fiche: *Vocabulaire*)



Le couenneau est la dosse, le rebut du sciage des planches dans un tronc d'arbre: la première et la dernière planche sciées dans une bille de bois sont convexes sur une de leurs faces et plates sur l'autre. Utilisées en bardage de protection, elles ont des propriétés intéressantes car l'eau ne s'infiltrerait pas à l'intérieur surtout lorsqu'elles ont encore leur écorce.

Économiquement, ce bardage permet d'utiliser toutes les parties du tronc sans perte.

Fixation par pointes.

Dimensions : variables 2 m à 5 m de long , 15 à 25 cm de large, 5 à 10 cm d'épaisseur.

Durée de vie : de 40 à 100 ans.

Bois utilisé : épicéa ou mélèze.

Localisation : toute la Haute-Savoie.

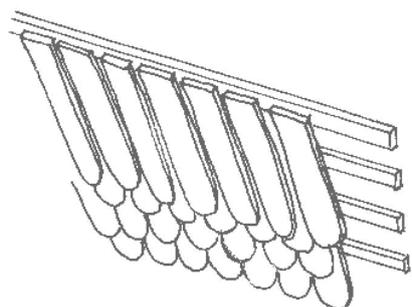
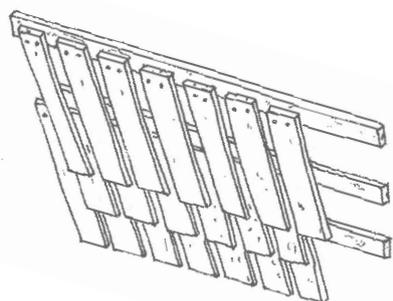


Façades recouvertes de bardage en couenneaux



EN TAVAILLONS

(voir fiche: *Vocabulaire*)



Bardage de protection réalisé avec des lamelles de bois fendues: coupe de l'arbre à la hache à l'automne, à la lune descendante, puis sciage.

Fente du bois (dans le sens du fil afin de préserver la fibre) au printemps: les tavaillons sciés sont moins robustes car le fil du bois est coupé favorisant alors l'infiltration de l'eau.

Calibrage des tavaillons avec le banc d'âne et la panne.

Pose des chevilles de bois avec des vilebrequins et grives.

Fixation par 2 pointes si largeur < 200 mm, sinon 3 pointes.

Dimensions : 33cm de long et 8 cm de large.

Durée de vie : de 25 à 80 ans.

Bois utilisé : épicéa ou mélèze.

Localisation : Vallée verte.



Façades recouvertes de bardage en tavaillons



LE BARDAGE

L'ENTRETIEN



Bardage planches protégées par des pierres

- Comme les structures en bois, le bardage d'épicéa ou de mélèze peut être traité régulièrement par badigeon d'un mélange d'huile de lin et d'essence de térébenthine ayant des propriétés insecticides et fongicides.

- Les lasures, vernis ou produits prêts à l'emploi empêchant le vieillissement naturel du bois, sont contre-indiqués.

LA RÉPARATION



Bardage en couenneaux



Dégradation sur bardage

Les dégradations peuvent découler de dommages sur la toiture ou le soubassement.

Il faut donc : régler les problèmes en amont et vérifier l'état de ces éléments régulièrement, particulièrement après la saison hivernale.

Le bardage est un élément de préservation de la structure du chalet tout en faisant partie de son caractère patrimonial :

- Veiller à son entretien et changer le bardage lorsqu'il est détérioré.
- Ne pas poser du bardage sur les façades qui n'en avaient pas à l'origine.
- Changer les lames abîmées en les mélangeant avec les lames d'origine en vue d'homogénéiser la façade après quelques années.
- Veiller à utiliser un type de lame similaire, sciée à la main (pour un aspect rustique et non

industriel) pour les planches et le couenneau, fendue pour le tavaillon.

L'élément doit être de section identique, et de même essence.

Il peut recevoir un traitement à base d'huile de lin et d'essence de térébenthine (préférable aux formules prêtes à l'emploi), afin de conserver la teinte uniforme au bois qui se patinera, et deviendra marron grisé avec le temps.

- Ne pas utiliser des bois chauffés artificiellement, ne vieillissant pas de la même manière ils se démarqueront trop au fil du temps par rapport au bois d'origine. Après quelques saisons, une simple planche sciée prendra l'aspect des bois anciens.
- L'utilisation de matériaux modernes comme le bardage composite ou le bardage bois rainuré languette est proscrite.

LA RECONSTRUCTION

- Réutiliser les bois récupérables sur place.
- Utiliser de simples planches de même section et de même essence que le bardage d'origine, si des lames neuves doivent être rajoutées pour compléter le bardage.

- Privilégier la pose brouillée des nouvelles et des anciennes planches.
- Les lames ne doivent être ni traitées avec des produits prêts à l'emploi chimiques, ni brûlées, ni vernies, ni peintes.